



LE PRÉSIDENT

Melun, le 12 JUIL. 2022



Dossier suivi par Lou GUESSAN
Tél. : 01 64 14 56 07
lou.guessan@departement77.fr
Nos réf. : DGAA/DADT/SDT/LKC/LG/SL/D22-010323-DADT
Vos réf. : SA/CM/EV 2022-02

Madame Stéphanie AUZIAS
Maire
Hôtel de Ville
77410 ANNET-SUR-MARNE

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 12 mai 2022 notifiant le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer qu'après examen du dossier, **il n'appelle pas d'observations de la part du Département sur ses domaines de compétence.**

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de PLU approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental